

Bien souvent, les militaires doivent changer de zone d'affectation. Les exigences de leur métier, la survenance des conflits dans le monde, les enjeux géopolitiques font qu'il est souvent nécessaire, pour eux, de déménager au national comme à l'international. C'est à ce titre que le ministère de la Défense a mis sur pied des compensations dans le but de faciliter le déplacement des hommes.

Remboursement des frais de déplacement

C'est en octobre 2009 que le ministère de la Défense a mis sur pied une nouvelle réglementation relative aux remboursements des frais engagés pour le déménagement des militaires. Cette disposition vient en appui aux mesures de 2007 qui relevaient le plafond des remboursements pour le déménagement des militaires.

Montant du remboursement

Le montant du remboursement est fonction de deux éléments :

L'ancienneté

Plus un militaire est ancien, plus le plafond de prise en charge sera élevé. C'est pour récompenser ces personnes des services rendus à leur corps et à la Nation.

Le mariage

Les personnes mariées ou pacsées avec des enfants ont naturellement droit à un plafond de remboursement plus élevé, le volume réel déménagé sera plus grand que celui des célibataires sans enfant.

Comment est calculé le plafond maximal de prise en charge?

Le ministère de la Défense a adopté une formule qui vous permettra de le trouver vous-même :

$$\text{Plafond de prise en charge} = (\text{Volume réel} * 45,2) - (\text{Volume réel} * \text{Distance en km} * 0,15 - (\text{Volume réel} - 1) * B) + \text{Suppléments.}$$

Il faut noter aussi que l'Etat verse une allocation à la mobilité géographique pour ceux ou celles qui ont fait faire leur travaux les déménageurs les moins chers. Pour pouvoir bénéficier de cette allocation, demandez à plusieurs prestataires de vous faire des devis, comparez-les et optez pour le déménageur